



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXIX)/28
4 novembre 2000

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

VINGT-NEUVIEME SESSION
30 octobre – 4 novembre 2000
Yokohama, Japon

DECISION 12(XXIX)

RENFORCEMENT DE L'AMENAGEMENT FORESTIER DURABLE EN INDONESIE

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Déclaration 1 (XXVIII) du Conseil international des bois tropicaux (CIBT),

Rappelant en outre l'Article 1 (I) de l'AIBT de 1994,

Reconnaissant le rôle des industries forestières qui est d'appuyer le développement socio-économique des pays producteurs,

Prenant acte de la demande déposée par le Ministre de l'Agriculture et des Forêts de la République d'Indonésie et de la déclaration faite à la vingt-neuvième session par le Sous-ministre chargé des Forêts de la République d'Indonésie à la vingt-neuvième session,

Réaffirmant l'engagement des membres à réaliser l'Objectif 2000 à travers la collaboration et l'assistance internationales,

Décide de:

1. Prier le Directeur exécutif d'organiser une Mission technique devant assister le Gouvernement indonésien, suivant les termes du Mandat ci-attaché, à définir l'appui de l'OIBT en particulier dans la formulation de plans d'action forestière visant à la réalisation de l'aménagement forestier durable en Indonésie;
2. Prier le Directeur exécutif de prendre les dispositions nécessaires pour, en consultation avec le Gouvernement d'Indonésie, faciliter les travaux de la Mission technique; et
3. Autoriser le Directeur exécutif à allouer une aide financière à concurrence de US\$ 255 000 à partir du Sous-compte des Avant-projets afin de financer les travaux de la Mission technique et les activités que nécessitent dans les pays l'accomplissement des objectifs de la Mission.

MANDAT DE LA MISSION TECHNIQUE

1. La Mission technique sera composée de deux experts de pays producteurs et deux experts de pays consommateurs. Elle évaluera les composantes des actuels programmes forestiers en Indonésie et leur exécution effective, et elle en identifiera les carences. Ce faisant, la mission consultera diverses instances dont le Groupe Consultatif sur la Foresterie Indonésienne (CGIF) ou le Forum des Donateurs sur les Forêts (DFF), ainsi que d'autres acteurs concernés.
2. La Mission aidera l'Indonésie à formuler des programmes pilotes destinés à restructurer l'industrie forestière, notamment par la réduction des capacités industrielles, l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la création de plantations industrielles, le re-calcul des valeurs des bois et la décentralisation de l'aménagement forestier. Ces programmes pilotes seront également destinés à aider à l'intégration de ces objectifs dans le Programme forestier national en vue de réaliser l'aménagement forestier durable en accord avec l'Objectif OIBT 2000.
3. La Mission aidera l'Indonésie à formuler un plan d'action comportant des mesures vigoureuses contre l'exploitation illicite.
4. La Mission remettra son rapport au plus tard à la trente et unième session du CIBT, assorti de recommandations de travaux futurs dans ce domaine.

ACTIVITES ET BUDGET

A. Experts:	4 experts internationaux (2 mois);	US\$ 80 000
	4 experts nationaux (4 mois-16 hommes mois);	US\$ 48 000
B. Réunion de consultation		US\$ 28 000
C. 4 employés services auxiliaires recrutés locaux (4 mois-16 hommes mois)		US\$ 4 000
D. Voyages internationaux de 4 experts internationaux		US\$ 10 000
E. Transports locaux + Indemnités		US\$ 32 000
F. Frais de bureau		US\$ 10 000
G. Participation du Secrétariat de l'OIBT		US\$ 10 000
H. Fonds de prévoyance		US\$ 7 000
I. Appui OIBT au Projet 10,5%		US\$ 24,045
TOTAL		US\$ 253 045

* * *